



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

séisme en Ardèche

Question au Gouvernement n° 2383

Texte de la question

### SÉISME EN ARDÈCHE

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Saulignac.

**M. Hervé Saulignac.** Monsieur le Premier ministre, j'associe à ma question mes collègues Michèle Victory et Fabrice Brun.

Hier, à onze heures cinquante-deux, les communes de l'Ardèche achevaient paisiblement les commémorations quand la terre s'est mise à trembler. Des murs sont tombés, des balcons se sont décrochés, des cheminées ont traversé les toits. Le bilan humain relève du miracle, même s'il faut déplorer quatre blessés, dont un sérieux du côté drômois.

La commune du Teil a été la plus durement frappée, même si je n'oublie pas les communes de Viviers, d'Alba-la-Romaine, d'Aubignas, de Saint-Thomé et de Saint-Jean-le-Centenier, qui ont également été durement touchées. Je veux ici saluer le travail remarquable des gendarmes et des sapeurs-pompiers de l'Ardèche, qui ont fait la preuve de leur très grand professionnalisme, dans une situation de crise aussi dramatique qu'inédite dans ce territoire. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Monsieur le Premier ministre, j'ai vu hier après-midi des visages atterrés, des enfants apeurés. J'ai vu des personnes modestes en pleurs, lorsqu'il a fallu leur expliquer qu'elles ne rentreraient pas dormir chez elles. J'ai vu les yeux rougis du maire, Olivier Péverelli, qui avait mal à sa ville.

Maintenant, il faut faire face et réparer. On fera face, avec dignité et intelligence, comme on sait le faire en Ardèche. Toutefois la ville du Teil ne se relèvera pas toute seule. Si le conseil départemental est à ses côtés, elle aura aussi besoin de la solidarité nationale, car cette ville modeste n'a pas les moyens de se reconstruire. J'ai cru comprendre que le ministre de l'intérieur sera prochainement en Ardèche : c'est une bonne chose car sa parole est attendue.

Je vous demande d'ores et déjà qu'un premier fonds d'urgence soit débloqué sans délai pour aider la commune du Teil ; je vous demande également que l'état de catastrophe naturelle soit déclaré au plus vite et que les personnes privées ne soient pas soumises à d'interminables délais pour la prise en charge des réparations. Au nom des Ardéchois, je vous remercie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.** Un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre était situé à proximité de la commune du Teil, s'est déclenché hier, à onze heures cinquante-deux, avec les conséquences que vous avez rappelées.

Avec Olivier Dussopt et Elisabeth Borne, et sous l'autorité du Premier ministre, nous avons immédiatement fait un point sur l'ensemble des forces d'intervention et de secours. Encadrées par les deux préfets directement concernés, elles étaient fortement mobilisées : 115 interventions ont eu lieu dans sept communes de la Drôme, et soixante-quinze sapeurs-pompiers ont mené soixante-seize interventions dans le département voisin de l'Ardèche, afin d'accompagner les citoyens et de protéger ceux qui devaient l'être. Une personne, qui a brutalement chuté d'un échafaudage, a été gravement blessée : mes pensées vont vers elle et ses proches, plongés dans l'inquiétude, même si son état de santé est plutôt rassurant.

Toutefois, comme vous l'avez souligné, des dégâts matériels importants ont déjà été constatés et, à l'heure où nous parlons, les évaluations se poursuivent. Environ 250 bâtiments ont été fissurés et un bâtiment non habité s'est totalement effondré. La très grande majorité des dégâts sont situés sur la commune du Teil : je m'y rendrai donc tout à l'heure, pour dresser un état des lieux précis avec l'ensemble des élus – au premier rang desquels le maire –, les préfets et les services de l'État, afin de déclencher au plus vite la commission qui devra se prononcer sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Je ne doute pas que cet état sera caractérisé, nous permettant de répondre aux besoins ; néanmoins, je souhaite respecter le cadre délibératif et l'examen scientifique qui doit être réalisé.

Je ne doute pas non plus que l'État, sous l'autorité de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, se mobilisera entièrement pour accompagner les collectivités dans leur reconstruction : il y va de notre dignité autant que des exigences portées par les habitants de votre département. Nous devons répondre activement à leur demande. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2383

**Rubrique :** Catastrophes naturelles

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 novembre 2019](#)